

## Légitimité du concept de barbarie

Une certaine raison paresseuse, dominante dans nos sociétés post-démocratiques, nous a convaincus de la relativité et de l'ineffectivité du concept de barbarie. Descriptive en apparence, accusative en réalité, la barbarie serait une catégorie malhonnête. L'étymologie du mot, déjà, nous scandalise lorsqu'elle ne nous fait pas sourire : depuis les Grecs<sup>1</sup> (l'onomatopée se retrouve dans toutes les langues indo-européennes), le Barbare est celui qui remplace le vrai langage humain par le bredouillement<sup>2</sup>. Si l'on a appelé « barbarisme » l'expression vicieuse qui défigure la langue correcte (le mot remonte à Aristote), c'est parce que l'étrangeté de l'étranger se manifeste tout d'abord par son ignorance de la langue normale. De cette « barbarie »<sup>3</sup> à celle du comportement, la conséquence sera bonne<sup>4</sup>. Plus tard, les Romains opposeront la *feritas*, la « bestialité », à l'*humanitas*. Par la suite, le christianisme opérera une double révolution, d'une part en s'opposant par sa morale à la férocité romaine (les jeux du cirque, les infanticides, les mauvais traitements infligés aux esclaves...), et d'autre part en annulant par son eschatologie universaliste la pertinence de la dualité du nous et des autres. Le passage de l'Épître aux Colossiens est célèbre : « Il n'est plus question de Grec ou de Juif, de circoncision, de Barbare, de Scythe, d'esclave, d'homme libre ; il n'y a que le Christ qui est tout et en tout »<sup>5</sup>. Seulement, en définissant l'humanité comme le prochain à la fois objet de compassion et

---

<sup>1</sup>. Pour une analyse historique de la notion de barbarie, voir Reinhart Koselleck, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, traduction française, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990. Voir aussi Roger-Pol Droit, *Généalogie des barbares*, Paris, Odile Jacob, 2007.

<sup>2</sup>. Le terme de « barbare » ne désignait pas, comme il le fera plus tard, un peuple moins civilisé. Parmi les peuples barbares, les Grecs différenciaient, par exemple, les Égyptiens, auxquels ils reconnaissaient l'antiquité d'une grande culture, et les Scythes incapables de bâtir une ville et de vivre politiquement. Remarquons que les Grecs et les Romains voyaient dans le barbare moins une nature qu'un *rapport* susceptible de changer (une conception analogue valait pour l'esclave). Dans l'Antiquité, tout barbare pouvait, en adoptant la langue, les dieux et les mœurs des Grecs et des Romains, devenir lui-même grec ou romain, et ce fut le cas de nombreux individus (dont certains, à Rome, accédèrent au pouvoir suprême) et même de peuples entiers.

Notons également que dans *Le Politique*, Platon rejette la dichotomie entre « nous » et « tous les autres ». Que dirions-nous, objectait-il, si les grues classaient les animaux en deux catégories : d'une part les grues, de l'autre tous ceux qui ne sont pas des grues ? Lorsque les Grecs divisent les hommes en Grecs et en non-Grecs, ils procèdent comme ces grues, selon Platon. Une classe ne peut pas avoir pour dénominateur commun une propriété négative, une division correcte doit respecter la symétrie entre les deux catégories distinguées. Cela étant, la désignation de « barbare », qui ne peut renvoyer à aucun peuple déterminé, garde un sens politique chez Platon : le barbare est l'ennemi de la cité.

<sup>3</sup>. Si les Grecs inventent le terme de « barbare » (*barbaros*), en revanche, ils ne connaissent pas celui de « barbarie ».

<sup>4</sup>. Ce sont les Romains qui donnèrent aux barbares une particularité culturelle négative a priori.

<sup>5</sup>. Saint Paul, Épître aux Colossiens, III, 9-11.

susceptible d'éprouver la compassion, le christianisme n'abolit pas l'extériorité du barbare, mais en déplace la ligne de démarcation. C'est pourquoi il fournira au féodalisme et à l'impérialisme les justifications morales et religieuses dont ils auront besoin.

N'allons pas croire que ces préjugés soient spécifiques à l'Occident. En intitulant *Un barbare en Asie* un livre dans lequel il relate ses voyages en Inde, en Indonésie, en Chine et au Japon, Henri Michaux ne faisait que s'imaginer du point de vue de l'autre. La Chine classique a mêlé les deux conceptions, typologique et ontologique, du Barbare. Est barbare celui qui n'est pas chinois, et celui qui a un comportement destructeur. « Les barbares n'ont pas de champs, le massacre est pour eux ce que le labour est pour nous », écrit le grand poète Tang, Li Taï Po<sup>6</sup>.

Avec l'idée de Progrès, puis l'émergence d'une conception évolutionniste de l'Histoire, le Barbare ne sera plus seulement relégué dans un lointain géographique, mais aussi dans un lointain temporel. Dans son *Essai sur l'histoire de la société civile* (1767)<sup>7</sup>, Adam Ferguson partage l'histoire humaine selon une tripartition promise à grande fortune : d'abord un état de sauvagerie, qui ne connaît pas encore la propriété, puis la barbarie, qui connaît la propriété mais ne sait pas la garantir par la loi, et enfin l'époque des nations policées (la civilisation) caractérisée par le progrès des lettres, des arts et des sciences.

Ces représentations ne sont plus de mise. Nous, Occidentaux, savons désormais, depuis Montaigne<sup>8</sup>, que le plus barbare n'est pas celui qu'on pense<sup>9</sup>. Lévi-Strauss en a tiré, en anthropologue, la leçon devenue fameuse : « Le barbare, c'est d'abord l'homme qui croit à la barbarie »<sup>10</sup>.

Le relativisme sceptique des sociétés postmodernes a achevé de dévaloriser comme manichéenne la conception dualiste du réel, qui pourtant, comme tout système dualiste (celui qui fonde le partage du vrai et du faux, du masculin et du féminin, du jeune et du vieux, du vivant et du mort etc.), structure l'ordre symbolique des sociétés humaines. En disculpant le Mal ou en portant atteinte à la réputation du Bien, ce qui revient au même, il aura ouvert à la barbarie une voie royale.

---

<sup>6</sup>. Retranscrit aujourd'hui en Li Bai ou Li Bo (701-762).

<sup>7</sup>. Traduction française, Paris, ENS Éditions, 2013.

<sup>8</sup>. « Chacun appelle barbare ce qui n'est pas de son usage » (M. de Montaigne, *Essais* I, 31, « Des cannibales »).

<sup>9</sup>. « Nous les pouvons donc bien appeler barbares, eu égard aux règles de la raison, mais non pas eu égard à nous, qui les surpassons en toute sorte de barbarie » (*Essais*, I, 31).

<sup>10</sup>. Claude Lévi-Strauss, *Race et histoire*, Paris, « Médiations », Unesco/Denoël Gonthier, 1971, p. 22.

Seulement, le contraire d'un préjugé n'est pas une idée juste, mais un autre préjugé. La barbarie, c'est l'inhumanité. Elle perd son sens si celui de l'humanité est lui-même perdu. D'où l'ardente obligation de le conserver.

Puisqu'il n'est plus question pour nous d'incarner la barbarie dans un groupe d'êtres humains qui seraient déshumanisés par cette essence infamante, reste la qualification comportementale, circonstancielle et historico-civilisationnelle, individuelle ou collective, à laquelle nul ne saurait rester a priori étranger. Une fois les barbares relégués dans l'enfer historique, reste la barbarie.

On peut distinguer une barbarie physique, qui attente à l'intégrité du corps de l'homme et à ses œuvres matérielles (destruction du patrimoine et des biens culturels), et une barbarie morale, qui s'en prend à l'intégrité psychique et intellectuelle, et que l'on pourrait désigner comme une haine de la culture. Mais, pour assurer à la barbarie la légitimité conceptuelle que d'aucuns lui contestent, un détour par le droit s'avère, nous semble-t-il, nécessaire.

« Tout ce qui est au-delà de la mort simple me semble pure cruauté », écrivait Montaigne<sup>11</sup>. S'il n'est plus, en effet, question d'essentialiser la barbarie, il existe des actes de barbarie juridiquement qualifiés, que le droit pénal sanctionne<sup>12</sup>. Or si, comme le veut le relativisme, ni le barbare ni même la barbarie n'existent objectivement, comment comprendre que l'acte de barbarie figure dans notre Code pénal ? Pendant longtemps, il a été retenu comme circonstance aggravante d'un autre crime (meurtre ou viol). Une loi de 1980 a introduit dans le Code la notion d'attentat à la pudeur avec tortures ou actes de barbarie. Jusqu'alors, en l'absence d'un texte spécifique, les rares cas de sadisme qui venaient en justice étaient poursuivis sur la seule accusation de coups et blessures volontaires.

Les notions d'actes de torture et de traitements inhumains ou dégradants figurent dans diverses conventions internationales, auxquelles la France a adhéré : la Convention européenne des droits de l'homme de 1950, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, la Convention de New York de 1984. Depuis 1992, le nouveau Code pénal a fait de l'acte de barbarie une infraction autonome. Il peut donc y avoir des actes de barbarie indépendamment de toute autre infraction. Juridiquement, pour l'acte de barbarie, l'intention de porter atteinte à la personne, distincte de l'intention de tuer, suffit. Les peines prévues sont particulièrement sévères : elles

---

<sup>11</sup>. *Essais*, II, 27.

<sup>12</sup>. La langue anglaise possède un grand nombre de mots et d'expressions pour désigner ce que nous appelons en français « acte de barbarie » : « *act of barbarism* », « *barbaric act* », « *act of barbarity* », « *barbaric action* », « *barbaric* », « *barbarity* », « *barbarism* ».

vont de 15 ans de réclusion<sup>13</sup> à la perpétuité<sup>14</sup>, en fonction de certaines circonstances aggravantes. Les mesures de sûreté, qui rendent les peines de prison incompressibles, sont applicables dans tous les cas de figure.

Si l'expression « torture et actes de barbarie » remonte à 1810, date de la rédaction du premier Code pénal, la loi, contrairement au principe de la légalité criminelle, n'a jamais donné une définition des actes de barbarie, ni de la torture, lesquels, par conséquent, sont laissés à l'appréciation des juges<sup>15</sup>. Bien que certaines Chambres d'accusation aient pu retenir comme torture et actes de barbarie des actes d'omission, un acte positif, matériel semble requis, comme pour les cas de violence ordinaire, pour qu'une telle qualification soit admise. La torture se caractériserait à la fois par un degré particulier d'acharnement de la part de son agent et par un seuil particulier de souffrance du côté de la victime. Il y a torture lorsque l'atteinte à l'intégrité physique est réalisée par des moyens douloureux soit par leur nature même (brûlures, électricité...), soit par la répétition des actes, soit encore en raison de leur intensité. Mais la notion de torture mentale, qui figure dans la Convention de New York, réduit cette définition à titre de cas particulier.

Aucun critère précis ne différencie la torture et l'acte de barbarie, qui impliquent tous deux un certain acharnement, se distinguent des violences dites ordinaires par leur cruauté, et de ce fait sont souvent purement et simplement identifiés. On pourrait dire que la torture cherche la souffrance et l'atteinte à la dignité, tandis que l'acte de barbarie contredit toute valeur de culture ou de civilisation. Mais cette distinction n'échappe pas à l'arbitraire. On s'accorde généralement à reconnaître dans l'acte de barbarie un caractère particulièrement inhumain. Presque toujours, sinon toujours, une dimension sexuelle entre en jeu, mais l'élimination, dans les nomenclatures et les typologies actuelles des troubles comportementaux, du concept psychanalytique de perversion, n'est pas sans compliquer la tâche des juges.

---

<sup>13</sup>. Article 222-1 du Code pénal : « Le fait de soumettre une personne à des tortures ou à des actes de barbarie est puni de 15 ans de réclusion criminelle ».

<sup>14</sup>. Article 222-2 du Code pénal : « L'infraction définie à l'article 222-1 est punie de la réclusion criminelle à perpétuité lorsqu'elle précède, accompagne ou suit un crime autre que le meurtre ou le viol ». L'article suivant 222-3 établit la liste des cas où l'infraction est punie de 20 ans de réclusion criminelle (lorsqu'elle est commise sur un mineur de 15 ans, sur une personne particulièrement vulnérable, sur une personne détentrice d'une autorité publique etc.).

<sup>15</sup>. La Convention contre la torture de New York du 10 décembre 1984 donne, dans son article premier, cette définition assez générale de la torture ou de l'acte de barbarie : « Tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne ».

Cela dit, un consensus semble s'être fait autour de la définition qu'en a donné le pénaliste André Vitu en 1992 : « L'acte de barbarie est celui par lequel le coupable extériorise une cruauté, une sauvagerie, une perversité qui soulève une horreur et une réprobation générale ». S'il est vrai que chacun des termes utilisés dans cette définition prête à discussion, s'il n'est guère possible de donner de l'acte de barbarie une définition déductive a priori, en revanche, inductivement, un « air de famille » (pour reprendre la *Familienähnlichkeit* de Wittgenstein) rassemble en une espèce de nébuleuse intuitive les actes qui, aux assises, seront qualifiés d'actes de barbarie. Selon un arrêt de la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Lyon du 19 janvier 1996 : « Le crime d'acte de barbarie suppose la démonstration d'un élément matériel consistant dans la commission d'un ou plusieurs actes d'une gravité exceptionnelle qui dépasse de simples violences et occasionne à la victime une douleur ou une souffrance aiguë et d'un élément moral consistant dans la volonté de nier en la victime la dignité de la personne humaine ». On remarquera que dès lors que les tortures et actes de barbarie impliquent la *volonté* chez l'agent d'accomplir des actes d'une gravité exceptionnelle et la volonté de faire souffrir la victime, on ne pourra plus parler de barbarie naïve, inconsciente ou irresponsable. Corollairement, la torture et l'acte de barbarie présupposent une victime et son non-consentement. C'est cette *forme* qui les spécifie, matériellement ils peuvent ne différer en rien de certains jeux sexuels<sup>16</sup>.

Pour achever ce long détour par le droit, qu'il donne à la notion de barbarie son effectivité, nous rappellerons que, contrairement à ce qu'une lecture rapide de Michel Foucault pourrait laisser entendre, le sens du droit pénal réside moins dans la logique et le système de ses sanctions que dans les valeurs qu'il protège. Ce que la qualification d'acte de barbarie protège, c'est clairement la vie humaine.

Jean-François Mattéi<sup>17</sup> a mis en exergue de *La barbarie intérieure* une citation de la Huitième lettre des *Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme*, de Friedrich Schiller : « D'où vient donc que nous soyons encore et toujours des Barbares ? ». Il a choisi ce titre, *La barbarie intérieure*, pour rappeler que la barbarie est constitutive de l'humanité : ni un dieu, pure raison, ni un animal, pur instinct, ne peuvent, en effet, être des barbares<sup>18</sup>. « Je prends, écrit Jean-François Mattéi, la barbarie comme un concept *métahistorique* qui caractérise

---

<sup>16</sup>. En fait, c'est l'ensemble de notre droit pénal qui repose sur cette chose éminemment fragile et problématique, une donnée proprement métaphysique : la volonté.

<sup>17</sup>. Jean-François Mattéi, *La barbarie intérieure. Essai sur l'immonde moderne* (Paris, Puf, 1999, réédition « Quadrige », 2006).

<sup>18</sup>. *Ibid.*, p. 41.

une attitude consubstantielle a tout état de civilisation, ou, plus exactement encore, comme un concept *métaphysique* qui définit l'un des deux pôles par rapport auxquels l'homme trouve son orientation »<sup>19</sup>. « Nous entrons dans la barbarie », écrivait pour sa part Michel Henry en 1987<sup>20</sup>, et cette barbarie, à la différence de toutes celles qui l'ont précédée, est irréversible, elle ne sera suivie et terminée par aucun processus de recivilisation. Cela dit, entre la conception schillérienne (reprise à notre époque par Jürgen Habermas), selon laquelle la tâche des Lumières, toujours inachevée, de mettre fin à la barbarie, doit être indéfiniment poursuivie, la conception, défendue par Jean-François Mattéi, selon laquelle la barbarie est une donnée permanente dans l'histoire humaine, inhérente à la civilisation elle-même, et enfin la conception de Michel Henry selon laquelle nous avons aujourd'hui affaire à une barbarie inédite, entre ces trois conceptions, il y a davantage, selon nous, des complémentarités que des contradictions. Il existe bien, en effet, une barbarie structurelle, comme le montrent de manière dramatique bien des domaines et des dimensions des civilisations les plus raffinées, ainsi que nos sociétés libérales, et aussi une barbarie conjoncturelle, qui émerge à partir de cette barbarie constitutive et se présente sous des modalités diverses, parfois inédites. Nous voudrions montrer, dans la suite de cet article, que notre contemporanéité, dont on peut fixer la naissance au déclenchement de la Première Guerre mondiale, est marquée par des formes nouvelles de barbarie, et que si l'espace du Bien semble déjà avoir été parcouru en tous sens, en revanche, comme l'avait pressenti Nietzsche, l'homme peut être encore inventif en matière de Mal.

Giambattista Vico, le premier philosophe de la barbarie, distinguait deux sortes de barbarie : une « barbarie des sens », qui est une barbarie immédiate, primitive, et une « barbarie de la réflexion », qui vient d'un dérèglement des facultés humaines<sup>21</sup>. Mais pour nous, la barbarie primitive n'est plus qu'une innocente sauvagerie. « La barbarie, écrit Michel Henry, n'est pas un commencement, elle est toujours seconde à un état de culture »<sup>22</sup>.

Goethe disait à Eckermann que la barbarie consiste à méconnaître, dans les œuvres humaines, tout ce qui excelle. Mais, de nos jours, le barbare, à la différence du sauvage, n'est plus un ignorant. Sa haine s'appuie sur un savoir minimal. Il sait ce qui le surpasse et le reconnaît, et c'est précisément pourquoi il s'acharne à le détruire. La barbarie contemporaine n'est plus naïve comme l'antique, elle est une

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 4-5.

<sup>20</sup> Date de la première édition de *La barbarie*. M. Henry, *La barbarie*, Paris, « Quadrige », Puf, 2014, p. 7.

<sup>21</sup> G. Vico, *La Science nouvelle*, trad. fr., Paris, Gallimard, 1993, p. 424-425.

<sup>22</sup> M. Henry, *La barbarie*, *op. cit.*, p. 13.

expression de la haine, qui est un affect appuyé sur l'idée fantastique selon laquelle l'existence de quelque chose ou de quelqu'un est incompatible avec la sienne propre. Sa logique est donc de détruire son objet dont elle a au moins la notion, à défaut de le connaître<sup>23</sup>. La barbarie est la haine de la culture - que celle-ci soit entendue au sens de formation personnelle (la *Bildung* allemande) ou au sens de civilisation. Elle manifeste la destructivité lorsqu'elle est orientée vers l'humain : les corps, les esprits et les œuvres sont promis à anéantissement. Le barbare n'a pas la force de créer, et c'est pourquoi il est féroce. Sa destructivité est à la fois l'expression et la compensation de son impuissance. La barbarie correspond à ce que Nietzsche appelait nihilisme négatif.

Entre les deux guerres mondiales, Stefan Zweig diagnostiquait une « inimaginable rechute de l'humanité dans un état de barbarie »<sup>24</sup>. Ce pessimisme n'a pas seulement été partagé par les intellectuels victimes du nazisme. Toutes les dystopies du XXe siècle, depuis *Nous autres* d'Evgueni Zamiatine à *1984*, en passant par *Le Meilleur des mondes*, la plupart des films de science-fiction ont anticipé des situations de barbarie pour le futur de l'humanité, et nous livrent la description d'un monde désormais invivable.

L'historien George L. Mosse a forgé le terme de « brutalisation » pour désigner des processus et des mécanismes de violence accrue, à partir de la Première Guerre mondiale<sup>25</sup>. Selon lui, les mentalités et les caractères trempés dans les tranchées de la Grande guerre ont entraîné la poursuite d'une agressivité particulièrement développée une fois la paix revenue. La banalisation de la violence, l'assomption, la vulgarisation et la sacralisation de l'expérience de guerre (voir les Monuments aux morts, auxquels George Mosse a consacré un ouvrage), toute cette « culture de guerre » qui est passée du front à l'arrière durant le premier conflit mondial, et a gagné l'ensemble de la société civile, contribuera, selon lui, à l'avènement des totalitarismes. De fait, si l'ensemble de l'Histoire humaine paraît couler comme un fleuve de sang (les pages de bonheur y sont des pages blanches, disait Hegel), le dernier siècle aura mis en scène des déchaînements de violence inédits<sup>26</sup>.

---

<sup>23</sup>. Les Mongols ne savaient rien des Abbassides lorsqu'ils ont détruit Bagdad. Les islamistes, eux, regardent la télévision et utilisent Internet. Issus d'une culture iconoclaste, ils savent user des modernes techniques de l'image pour attirer à eux de nouvelles recrues.

<sup>24</sup>. S. Zweig, *Le monde d'hier. Souvenirs d'un Européen*, traduction française, Paris, Belfond, 1982, p. 13.

<sup>25</sup>. G.L. Mosse, *La Brutalisation des sociétés européennes. De la Grande guerre au totalitarisme*, traduction française, Paris, Hachette littérature, 2000.

<sup>26</sup>. Les guerres les plus meurtrières de toute l'Histoire, les famines les plus dévastatrices, les génocides les plus systématiques, les régimes politiques les plus sanglants de toute l'Histoire, tout ce comble d'horreurs a été le fait des 100 dernières années.

Le nombre de morts n'est pas le seul signe de cette toute moderne barbarie. Un autre fait de violence montre que notre histoire a changé. Aussi loin que l'on remonte dans le passé, le viol des femmes semble avoir fait partie intégrante des actions de guerre. À la guerre, on tue des hommes et on viole des femmes. Seulement, depuis 1945, depuis les viols systématiquement accomplis sur les femmes allemandes par les soldats de l'Armée rouge, le phénomène a changé et d'échelle et de sens. Il ne s'agit plus seulement d'une soudaine libération de pulsions longtemps comprimées, ni même d'une vengeance contre l'ennemi détesté (le viol est une arme de guerre, désormais reconnu comme un crime international majeur). Le viol est un meurtre symbolique destiné à détruire à jamais tout un peuple<sup>27</sup>. En souillant le ventre des femmes et en leur faisant porter l'enfant d'un ennemi, le viol est un crime continué car il perpétue son Mal d'une génération à l'autre. C'est en toute connaissance de cause que la barbarie aujourd'hui attente à la dignité humaine, et la prolifération des pare-feu (déclarations, conventions, traités...) donne la mesure des incendies. La fureur et les occasions de crimes, en effet, s'étendent et s'intensifient à mesure que les consciences et le droit édifient leur ordre de protection.

Lévi-Strauss disait que le barbare est celui qui affirme que l'autre l'est. Aujourd'hui, le barbare est celui qui se revendique tel. Youssouf Fofana, le chef de l'autoproclamé « Gang des barbares », qui martyrisa Ilan Halimi parce que juif, donc riche, pour soutirer de l'argent à sa famille, se vantait d'être un barbare et d'avoir créé son gang. Lorsqu'il se disait « barbare », ce n'était pas avec la pensée tactique de susciter une dénégation (« Mais non ! Tout le monde est plus ou moins barbare... »). Bien au contraire, se dire barbare, pour cet imbécile, c'était se dire tel qu'il était : se mettre orgueilleusement du côté du Mal.

C'est dans ce contexte qu'il convient, selon nous, de comprendre l'hyperterrorisme et la rage sanguinaire des islamistes. Des belles âmes, couvertes par un apparent réalisme (aujourd'hui, en effet, à la différence du temps de Hegel, les belles âmes sont réalistes), voudraient nous faire croire que le terrorisme et l'islamisme ne sont dénoncés comme barbares que pour faire oublier que la barbarie première est celle de notre système capitaliste<sup>28</sup>, comme s'ils luttaient

---

<sup>27</sup>. Entre 250 000 et 500 000 femmes ont été violées pendant le génocide au Rwanda. Des dizaines de milliers en Bosnie et au Kosovo. En République démocratique du Congo (RDC), des centaines de bébés ont subi des violences sexuelles durant ces dernières années.

<sup>28</sup>. « Le système qui barbarise en quelque sorte - normalement - fonctionnellement, se justifie en prétendant mener une lutte antibarbare contre ceux que le système a barbarisés et qui se jetant dans le piège d'une violence destructrice non fonctionnelle sont incriminés comme facteurs de peur, comme danger pour la sécurité », écrit André Tosel dans un article en ligne, « Barbarie et choc des

finalement contre nos injustices<sup>29</sup>, alors que ce sont nos libertés et nos droits, ainsi que l'attraction logique qu'ils suscitent partout dans le monde qui les font enrager. Boko Haram, l'organisation islamiste qui sème la désolation et la terreur dans le nord-est du Nigeria, qu'il a pris sous son contrôle, signifie « L'éducation occidentale est un péché » : *haram*, par opposition à *halal*, est l'interdit religieux ; quant à « boko », le mot est une déformation de *book*, « livre » en anglais. Boko Haram a interdit les vaccinations, car elles font partie d'un complot des « Croisés » pour exterminer les musulmans...

On pourrait dire de la destruction des biens culturels ce que nous avons dit à propos des viols à grande échelle en temps de guerre : apparemment, cela a toujours existé. En réalité nous avons affaire à un phénomène dont il convient de mesurer le caractère nouveau.

Pline l'Ancien rapporte une anecdote sur le roi Démétrios Poliorcète qui, après s'être emparé de l'Attique, s'attaqua à l'île de Rhodes. Sur le point d'incendier la cité où habitait un peintre célèbre, il y renonça pour épargner un chef-d'œuvre. Ainsi se priva-t-il d'une victoire pour avoir voulu sauver une peinture<sup>30</sup>. Nous ne savons pas si les choses se sont réellement passées ainsi, ce que nous savons, en revanche, c'est que l'on serait bien en peine de trouver des faits analogues dans notre histoire contemporaine<sup>31</sup>. Non seulement les biens culturels n'ont pas été épargnés, mais ils ont été, à partir de la Première Guerre mondiale, systématiquement visés. La barbarie ne détruit pas pour construire - elle détruit parce que quelque chose dans le réel lui est insupportable. La démolition des monuments historiques est un acte barbare mais nous ne dirons pas que c'est un fait de barbarie si elle est la condition de constructions nouvelles. Lorsque les Serbes ont bombardé Dubrovnik en 1991, ou lorsque les talibans ont dynamité les bouddhas

---

civilisations » (<http://lafauteadiderot.net/Barbarie-et-choc-des-civilisations>). L'argumentaire peut être décomposé de la façon suivante : 1) les sociétés occidentales sont d'une barbarie telle qu'aucune ne peut les dépasser en ce domaine ; 2) elles dénoncent comme barbares les violences qui les atteignent et qui ne sont que de justes réactions ; 3) ces réactions tombent dans le piège de la surenchère qui leur est tendu et sont de cette façon totalement discréditées ; 4) ainsi l'Occident se trouve-t-il relégitimé dans sa barbarie. Dans le même article, André Tosel s'en prend à la conception « élitiste » de la barbarie défendue par Jean-François Mattéi.

<sup>29</sup>. Il y aurait un livre à écrire sur les intellectuels qui, au nom de la justice, en arrivent à trouver des excuses à la barbarie. Dans un texte de 1933, Walter Benjamin parlait de « barbarie positive » pour justifier la pureté lyrique de son messianisme révolutionnaire (W. Benjamin, « Expérience et pauvreté », cité par G. Raulet, *Le caractère destructeur. Esthétique, théologie et politique chez Walter Benjamin*, Paris, Aubier, 1997, p. 31).

<sup>30</sup>. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXXV, § 36.

<sup>31</sup>. En 1945, les Américains ont épargné Kyoto, la ville japonaise qui possède le patrimoine historique le plus riche de l'archipel, et à laquelle ils avaient d'abord pensé pour leur bombardement atomique. Mais cela ne les a évidemment pas privés de leur victoire.

de Bamiyan en mars 2001<sup>32</sup>, alors nous avons affaire à d'authentiques actes de barbarie.

La destruction de Louvain, en août 1914, par l'armée allemande, le bombardement de la cathédrale de Reims le mois suivant ont marqué un nouvel âge du vandalisme. La bibliothèque universitaire de Louvain, qui contenait des centaines d'ouvrages anciens datant pour certains du Moyen Âge a été délibérément incendiée. Ce n'était donc pas, comme on le dira plus tard, seulement la fièvre nationaliste qui faisait écrire alors à Rudyard Kipling : « Le Hun est à nos portes ». L'auteur du *Livre de la jungle* retrouvait dans sa mémoire le parangon du Barbare antique pour exprimer son indignation contre une barbarie actuelle. Certes, ce n'était pas la première fois qu'au cours d'une guerre des biens culturels étaient détruits. La bibliothèque d'Alexandrie a été incendiée deux fois, le Temple de Jérusalem a été entièrement détruit, deux fois également. Seulement ces actions de fureur guerrière ne visaient pas l'identité d'une nation à travers sa culture - parce que ni le concept de nation ni celui de culture (aux sens où nous, modernes, les entendons) n'existaient alors<sup>33</sup>.

Le concept de patrimoine commun de l'humanité est apparu en 1954 dans la Convention de La Haye sur la protection de la propriété culturelle en cas de conflit armé, en réponse aux pillages et aux destructions des musées et des collections opérés par les armées nazies durant la guerre. Mais, ici encore, la conscience morale et les mesures juridiques de protection ne feront que donner une négativité supplémentaire aux actes collectifs de barbarie. Plus une valeur, plus une œuvre sera reconnue comme précieuse, plus elle sera protégée, et plus la barbarie s'acharnera contre elle.

La dévastation de notre monde, son enlaidissement - que l'on voit fatalement monter comme une marée noire jour après jour - doit être à l'évidence elle aussi comptée comme un signe de barbarie. Michel Henry évoque dans son livre « l'admirable mur d'énormes blocs de pierre resplendissant au soleil » de l'antique forteresse d'Éleuthère, en Grèce<sup>34</sup>. On y a fait passer au-dessus une ligne à haute tension. Si cette solution technique, écrit-il, « se propose à nous comme un des innombrables exemples de la barbarie qui ravage notre monde, c'est

---

<sup>32</sup>. Il y eut aussi à l'époque de belles âmes pour s'étonner que l'on s'indigne de la pulvérisation de pierres anciennes : que valent des statues à côté des violences faites aux femmes et aux enfants ? Six mois après le dynamitage des trois bouddhas de Bamiyan (qui figuraient parmi les plus beaux trésors de l'humanité et étaient inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco), les deux tours du World Trade Center étaient percutées par les avions détournés par les terroristes d'Al Qaïda.

<sup>33</sup>. Au XXe siècle, la plus grande vandalisation de la culture fut certainement opérée en Chine par la Révolution culturelle. Aucune guerre, ni dans le passé, ni dans le présent, n'avait aussi systématiquement détruit le patrimoine d'un pays sur une échelle aussi vaste. Mais une telle barbarie supposait que fût saisi le concept de culture.

<sup>34</sup>. M. Henry, *La barbarie*, *op. cit.*, p. 50.

parce que dans ces calculs, et pour qu'ils soient possibles, il a été fait abstraction de la sensibilité »<sup>35</sup>. La sensibilité, qui est la condition du sens de la beauté, est, dans la phénoménologie de Michel Henry, l'expression la plus immédiate de la vie. La barbarie est l'ensemble des attentats perpétrés contre la vie<sup>36</sup>. Aucun domaine de la culture et de la vie sociale n'est à l'abri.

Vico appelait « barbarie de la réflexion » un savoir qui ne parle plus aux hommes, mais est réservé à une élite. Jean-François Mattéi cite cet exemple extrême de « nihilisme esthétique » : un peintre japonais s'est suicidé en se jetant du haut d'un immeuble sur une toile mise à plat sur le trottoir. La toile ensanglantée figurera à titre d'œuvre posthume au Musée d'Art moderne de Tokyo<sup>37</sup>.

La barbarie ancienne - celle des Barbares - n'avait pas besoin d'instance de légitimation. C'était même un trait de barbarie que de n'avoir pas à se justifier. La barbarie ne pensait même pas à ce qu'elle faisait, elle se contentait de le faire. La caractéristique de la barbarie moderne est d'être adossée à tout un dispositif discursif. Cela a été l'idéologie pour le nazisme. Dans les sociétés modernes ou postmodernes, il n'y a plus d'idéologie unitaire ou systématique. Mais il existe, en revanche, une nébuleuse d'images et de mots formée par les grands médias et qui représente bien une instance de légitimation pour la barbarie. Ce processus de légitimation n'est pas, bien entendu, réflexif. Il s'offre sous la forme de la monstration - dans les studios de radio, sur les plateaux de télévision, sur des écrans d'ordinateur, la barbarie se dit, se vante, se donne à voir en toute conscience et sans autre obstacle que celui opposé par la concurrence.

Kant formulait ainsi ce qu'on pourrait appeler l'impératif pédagogique : « Que jamais l'éducation des enfants ne se fasse en fonction du seul état présent, mais aussi du possible meilleur état à venir de l'humanité, c'est-à-dire de l'Idée de l'humanité, et de l'ensemble de sa destination »<sup>38</sup>. Cet impératif pédagogique n'est plus de mise. « Pour la première fois sans doute dans l'histoire de l'humanité, écrit Michel Henry, savoir et culture divergent »<sup>39</sup>. C'est cela que Michel Henry appelle barbarie : le divorce entre le savoir (essentiellement technoscientifique) et la culture. Parallèlement, nous

---

<sup>35</sup>. *Ibid.*

<sup>36</sup>. Dans la lignée de la *Krisis*, Michel Henry fait remonter à la révolution galiléenne la bifurcation objectiviste et « naturaliste » de la science : « Ignorant la vie et ses intérêts propres, les seuls intérêts qui soient au monde et dont on ne découvre jamais l'origine dans le monde, dans l'objectivité, la science se place dans une solitude presque inconcevable. Cette solitude de la science, c'est la technique » (M. Henry, *La barbarie*, *op. cit.*, p. 70).

<sup>37</sup>. J.-F. Mattéi, *La barbarie intérieure*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>38</sup>. E. Kant, *Propos de pédagogie*, AK IX, 411, traduction française, *Œuvres philosophiques III*, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1986, p. 1150.

<sup>39</sup>. M. Henry, *La barbarie*, *op. cit.*, p. 1.

assistons à la disparition progressive de la culture au sens de formation (la *Bildung* des Lumières allemandes) au profit de la culture comme marqueur d'identité/appartenance communautaire et personnelle. À ouvrir l'école sur « la vie » plutôt que sur le monde, à oublier que l'école n'est ni un lieu domestique (une famille) ni un lieu politique (une société), on aura préparé la voie de la barbarisation.

À la différence de la barbarie physique, sanctionnée par le code pénal, la barbarie morale et intellectuelle est massivement encouragée, car elle fait partie de l'ordre normal des sociétés contemporaines. Lorsque les valeurs morales et intellectuelles héritées du passé constituent un frein au libre déploiement du capital et au contrôle-manipulation des individus, alors elles sont vidées de leur sens avant d'être éliminées. Tel est le sort de ce que l'on avait justement appelé « les humanités ». Dans *Malaise dans la civilisation*, écrit au moment de la montée de la catastrophe nazie, Freud établissait que seule la sublimation peut faire échec à la barbarie, c'est-à-dire à l'expression brute des pulsions, tout en faisant l'économie de contraintes insupportables pour l'individu. Or notre temps est celui de la désublimation. Les philosophes de l'école de Francfort (Marcuse, Adorno), qui avaient fui la barbarie nazie, découvrirent avec effarement que la liberté et la richesse américaines pouvaient être à la fois des conditions et des expressions favorables au déploiement d'une autre barbarie. La sublimation, en effet, ralentit ou bloque le procès du capital. Elle ne va pas sans une certaine réserve. Or, toutes les fois que le capital rencontre une *réserve* (on le voit bien avec l'environnement), il cherche à l'éliminer car pour lui c'est autant de manque à gagner.

*La barbarie* de Michel Henry se clôt sur un chapitre consacré à la destruction de l'Université. Le système techno-économique n'a que faire de l'universalité de l'Université. En 2013, Gilles Babinet, responsable numérique pour la France à la Commission européenne, déclara à un quotidien : « Il se passe pour les universités la même chose qu'avec les abbayes avant Gutenberg. Elles étaient le lieu du savoir, elles ont été balayées de la carte. Les universités dans leur forme actuelle vont disparaître »<sup>40</sup>. Ce constat réaliste ne va pas sans une secrète jubilation. La barbarie de l'ignorance<sup>41</sup> a la bonne conscience pour elle. « Le trait décisif de la modernité, faisant d'elle une barbarie d'un type encore inconnu, écrit Michel Henry, c'est (...)

---

<sup>40</sup>. Entretien au journal *Le Monde* du 3 octobre 2013.

<sup>41</sup>. Titre d'un ouvrage d'entretien entre Georges Steiner et Antoine Spire, *Barbarie de l'ignorance* (La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2003). Pour Georges Steiner, les œuvres de l'art et de la pensée qui ont renoncé à toute transcendance sont des signes de barbarie qui retournent la culture contre l'homme (titre d'un autre ouvrage de Georges Steiner, *La Culture contre l'homme*, Paris, Seuil, 1971).

d'être une société privée de toute culture et subsistant indépendamment de celle-ci »<sup>42</sup>. Ce sont les études elles-mêmes qui, dans les secteurs les plus en pointe de l'activité, sont dévalorisées, non seulement comme inutiles, mais comme *nuisibles*. Telle est la psychologie spontanée du créateur de start-up, en effet : ce n'est pas sur les bancs de la faculté que l'on apprend à changer le monde et à devenir milliardaire<sup>43</sup>. Certes, les études peuvent rester utiles pour les médiocres, mais pour les plus brillants, les plus créatifs, elles sont néfastes. Il va de soi que les médias sont largement accueillants à un tel discours. En informatique, dans les disciplines nouvelles, fait-on remarquer, le temps qu'un manuel de classe soit imprimé, il est déjà dépassé. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), qui sont devenues le paradigme du savoir et des techniques, ont vidé de son sens la notion de patrimoine, sans laquelle l'idée de culture perd son sens à son tour.

Si la culture n'est pas entièrement détruite, observe Michel Henry, elle est « rejetée dans la clandestinité d'un underground »<sup>44</sup>. *La barbarie* analyse et dénonce la déconstruction de la culture par l'idéologie scientiste. En se réduisant à l'économie et à la manipulation technique de la vie, la science rompt avec le monde de la culture et contribue à la montée de la violence. Dans le prolongement des thèses de Nietzsche et de Husserl, Michel Henry voit dans la science une puissance négatrice de la vie et de toute valeur (de toute autre valeur qu'elle-même)<sup>45</sup>.

Nietzsche et Freud peuvent nous aider à comprendre pourquoi la barbarie est actuelle et pourquoi elle a tout l'avenir devant lui. « La mesure nous est étrangère, écrivait Nietzsche, ce qui nous démange, c'est précisément la démesure et l'illimité. Semblables au cavalier qui va de l'avant sur sa monture haletante, nous lâchons les rênes devant l'infini, nous, hommes modernes et semi-barbares, et nous ne connaissons enfin notre félicité que là où nous sommes aussi le plus

---

<sup>42</sup>. M. Henry, *La barbarie, op. cit.*, p. 241.

<sup>43</sup>. Steve Jobs (Apple), Bill Gates (Microsoft), Mark Zuckerberg (Facebook), Larry Ellison (Oracle), Michael Dell (Dell Computers), et Evan Williams (Twitter) ont tous en commun d'avoir déserté l'université. Sergei Brin et Larry Page, les créateurs de Google, sont des exceptions avec leur licence d'informatique (mais ils ont renoncé à passer un master).

<sup>44</sup>. M. Henry, *La barbarie, op. cit.*, p. 241.

<sup>45</sup>. « Les activités des philosophes n'ont tout simplement aucun impact sur ma vie scientifique. Cette affirmation, ou une affirmation du même ordre, est très certainement celle d'une vaste majorité de scientifiques en activité dans le monde anglophone » (citation faite par Stéphanie Rupy, *Pluralismes scientifiques. Enjeux épistémiques et métaphysiques*, Hermann, 2013, p. 110). Le comité de lecture de la revue *Philosophy of Science* était, dans les années 1930, presque exclusivement composé de scientifiques de renom. Aujourd'hui, tous les membres du comité sont des philosophes des sciences.

*en danger* »<sup>46</sup>. Psychisme et société, corps et environnement, aucun domaine de la réalité n'est épargné par un processus de dévastation déjà entamé. Pratiquement tous les projets concernant l'être humain futur sont de l'ordre de la barbarie<sup>47</sup>. Ce point de rebroussement, que Freud interprétait en termes de pulsion de mort, et que Nietzsche traduisait en nihilisme, il nous reste à en construire la théorie à nouveaux frais, à la lumière des nouvelles tragédies.

Christian Godin.

---

<sup>46</sup>. F. Nietzsche, *Par-delà le bien et le mal*, § 224, traduction H. Albert révisée par J. Lacoste, *Œuvres II*, Paris, Robert Laffont, 1993, p. 671-672.

<sup>47</sup>. Voir Christian Godin, « Le post-humain, la barbarie qui vient », *Cités* numéro 55, *Aujourd'hui, le post-humain ?*, 2013.